

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides Question écrite n° 11367

Texte de la question

M. André Gerin * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'importante chute du nombre des abeilles. Les apiculteurs français ont manifesté le 12 janvier 2003 pour tirer la sonnette d'alarme au sujet de l'avenir de l'apiculture. Depuis 1994, les colonies d'abeilles périclitent chaque année sur la miellée de tournesol ainsi que sur celle du maïs. Selon la région et l'année, ce sont de 40 à 70 % de la récolte normale de miel de tournesol qui viennent à manquer. Les cultures traitées par les insecticides Gaucho et Régent sont responsables de la mort des abeilles. Des recherches ont été faites sur le Gaucho. Elles montrent la forte probabilité de son implication. Ainsi un champ traité il y a plusieurs années continue à souiller les cultures. Le Gaucho ou l'imidaclopride est bioaccumulable. En février 2001, le ministère a décidé de prolonger de deux ans la suspension du Gaucho sur le tournesol. Le Conseil d'Etat a rendu un arrêt le 9 octobre 2002 demandant de supprimer l'autorisation de mise sur le marché des produits Gaucho et Régent. Les apiculteurs jugent cet avis juste et réaliste. Ils souhaitent également que les procédures d'homologation des produits phytosanitaires soient révisées afin que la mise sur le marché de produits dangereux pour l'environnement ne se produise plus. Un conseil ministériel a pris des mesures à ce sujet. Celles-ci ne répondent pas aux besoins exprimés par les apiculteurs. Il lui demande donc quelles dispositions le Gouvernement entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'incidence de l'utilisation de produits phytosanitaires sur la situation de l'ensemble de la filière apicole. La situation de la filière apicole française, et tout particulièrement des exploitants installés en zone de grandes cultures, est indéniablement préoccupante. Depuis plusieurs années, les apiculteurs de ces régions attribuent aux effets de l'insecticide Gaucho la responsabilité des troubles des abeilles. Plusieurs actions ont été conduites pour tenter d'élucider cette question entre 1997 et 2001 : suspension du produit sur tournesol, sans amélioration visible de la situation ; travaux scientifiques, aux résultats contrastés, et dont la synthèse met en lumière l'importance des questionnements ; étude multifactorielle enfin, qui recherche une approche globale des causes possibles, sans exclure le Gaucho, mais sans négliger d'autres pistes, telles que les pathologies des abeilles, les pratiques agricoles ou les traitements des ruchers. Cette étude est en cours. Sa complexité rend difficile la fourniture de résultats probants dans un délai court. Le Gouvernement n'entend pas relâcher son effort sur ce point, et considère comme nécessaire de compléter cette étude par une démarche d'observation du terrain d'une certaine ampleur. Des zones d'observation, dans lesquelles l'utilisation du produit Gaucho sera suspendue sur toutes cultures, seront mises en place, pour une durée de plusieurs campagnes agricoles. Accompagnées d'un dispositif de surveillance des pratiques agricoles et apicoles, elles permettront de comparer l'évolution de la situation avec des zones non concernées par ce dispositif. Les services de l'Etat s'investiront pleinement dans cette action, qui constitue l'amplification des démarches de surveillance en cours. Cette action, comme toute autre action de terrain, ne pourra réussir qu'avec la participation active des différents acteurs du dossier : firmes phytopharmaceutiques, agriculteurs et apiculteurs, aux côtés des pouvoirs publics. La définition

des zones, qui doit intervenir rapidement, constitue une première occasion de travailler ensemble sur ce sujet. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales n'entend pas limiter son action à cette enquête. Des actions concrètes de soutien à la filière vont être mises en place. La filière bénéficie aujourd'hui d'aides communautaires croissantes, mais insuffisamment orientées vers les apiculteurs. Une part plus importante de ces fonds, complétée par des moyens nationaux, sera donc réorientée vers des mesures telles que l'aide à la reconstitution du cheptel, ou encore la mise en place d'un institut technique de l'apiculture. Le Gouvernement a aussi montré sa volonté de répondre dans l'urgence à de telles situations, comme en témoigne l'aide accordée aux apiculteurs de la région Midi-Pyrénées touchés en avril dernier par une vague d'intoxications. Par-delà ces cas critiques, je souhaite que la conduite générale du dossier de l'apiculture gagne en sérénité. C'est assurément à cette condition que des solutions et orientations durables et équilibrées pourront être dégagées.

Données clés

Auteur : M. André Gerin

Circonscription: Rhône (14e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11367 Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche **Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 650 **Réponse publiée le :** 9 juin 2003, page 4494